



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

APL

Question au Gouvernement n° 1224

Texte de la question

### AIDES AU LOGEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Bouillonec.

**M. Jean-Yves Le Bouillonec.** Ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

Hier matin, le Conseil national de l'habitat a rendu un avis historique : l'ensemble de ses membres - à l'exception de vos représentants - a rejeté votre proposition d'actualisation des aides aux locataires.

**M. Marc Dolez.** Eh oui !

**M. Jean-Yves Le Bouillonec.** En effet, cette actualisation entraînera de graves diminutions de ressources pour des millions d'entre eux. A l'automne dernier, le Gouvernement a déjà baissé de 3,4 % le montant des aides au paiement locatif.

Aujourd'hui, tous les locataires sont mis à contribution pour assumer les conséquences financières de votre décision : aucun d'entre eux ne bénéficiera d'une revalorisation du forfait des charges, que vous aviez pourtant promise ! 200 000 ne toucheront même aucune aide puisque vous majorez à 24 euros le seuil de versement, sous le prétexte, hypocrite et honteux, d'un ajustement technique ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous réalisez des économies mesquines et indécentes ! Vous élargissez l'assiette du revenu des allocataires, et diminuez ainsi l'allocation logement des mères de trois enfants qui vont partir en retraite ; vous supprimez l'abattement pour les frais de garde et réduisez donc l'allocation des familles ; vous supprimez le mois de rappel et amputez l'allocation des chômeurs.

**M. François Brottes.** C'est le social à la Raffarin !

**M. Jean-Yves Le Bouillonec.** La Caisse nationale d'allocations familiales, qui n'est pas soupçnable de parti-pris, estime à 171 millions d'euros ces coupes claires.

Vous affichez, à des fins électorales, une augmentation des allocations de 1,2 % en province et de 2,5 % à Paris, mais cela ne trompe personne, à commencer par les associations de locataires, qui ont exprimé leur indignation devant vos décisions, qu'elles jugent scandaleuses ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, vous pouvez ignorer leur jugement et l'avis défavorable du Conseil national de l'habitat, mais pourrez-vous ignorer la détresse des six millions d'allocataires qui, passés le premier mois de versement de l'arriéré, découvriront, stupéfaits, que le Gouvernement décide à nouveau de ponctionner les ressources des plus modestes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de

la mer.

**M. Gilles de Robien**, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, je vous remercie beaucoup de votre question. Elle me permet de dire à la représentation nationale que, oui, l'aide personnalisée au logement va être revalorisée, avec effet rétroactif au 1er juillet 2003.

*(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Le paramètre ressource va être augmenté de 1,8 %. Le plafond des loyers va être revalorisé de 1,2 %.

**M. François Hollande.** Alors, pourquoi tout le monde est contre ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.** Enfin, nous allons donner un coup de pouce particulier pour la région parisienne, de 2,5 %, afin justement d'aider les ménages qui occupent des logements dont le loyer augmente en raison de votre incapacité à créer de nouveaux logements sociaux, comme je l'ai démontré tout à l'heure, c'est-à-dire en raison d'une tension sur les loyers dont vous êtes responsables, mesdames, messieurs les députés de l'opposition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* L'ensemble de ces mesures représentent un effort supplémentaire de 220 millions d'euros.

D'autre part, l'ensemble de l'aide personnalisée au logement, tous concours confondus, c'est-à-dire l'aide de la nation, représente aujourd'hui 12 milliards d'euros, somme qui n'a jamais été atteinte dans le passé.

**M. Alain Néri.** Répondez à la question !

**M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.** J'ajoute que nous avons décidé de prendre des mesures d'ajustement, qui sont des mesures d'équité, des mesures de justice sociale.

**M. Alain Néri.** Vous ne répondez pas !

**M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.** Ainsi, nous allons enfin caler l'aide personnalisée au logement sur les revenus réels des ménages. Autre exemple : lorsque des ménages ont les mêmes revenus, l'aide personnalisée au logement sera la même, ce que vous n'avez pas su faire.

**M. Augustin Bonrepaux.** Ce n'est pas vrai !

**Mme Martine David.** Ce que ce gouvernement a su faire, c'est augmenter la précarité !

**M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.** En respectant les principes d'équité et de solidarité, en donnant un coup de pouce à l'aide personnalisée au logement, nous faisons davantage que vous, qui avez laissé trop longtemps la politique du logement à l'abandon.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Bouillonnet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1224

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le : 4 mars 2004**

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 mars 2004